



Permettre à votre entreprise de financer des formations hors apprentissage

Décryptage de la fraction du 13 % de la taxe d'apprentissage
— Transition en 2020 —

Toutes entreprises assujetties

MASSE SALARIALE
Base Brute Sécurité Sociale

MS x 0,68% = Taxe Brute

=CSA* + ←

Entreprises de 250 salariés et plus		
Effectif alternants	Effectif entreprise	
		250 et +
X < 1%	0,4% de la MS	0,6% de la MS
1% ≤ X < 2%	0,2% de la MS	0,2% de la MS
2% ≤ X < 3%	0,1% de la MS	0,1% de la MS
3% ≤ X < 5%	0,05% de la MS	0,05% de la MS

Masse salariale 2020
Fraction 87 % x 0,68 %

+

*Contribution
Supplémentaire
à l'Apprentissage

Collecte par les OPCO
puis un recouvrement
assuré par les URSSAF

Masse salariale 2019
Fraction 13 % x 0,68 %
Versement avant le 31 Mai

Versements directs par l'entreprise
aux écoles habilitées
ou dons en nature pour les CFA

PAR CHÈQUE

1) Remplissez le formulaire
de versement ci-dessous

PAR VIREMENT

2) Effectuez votre virement à :
CCI HAUTE LOIRE
Société générale St Etienne Mairie
IBAN :FR76 3000 3018 4000 0372
9339 206

Formulaire de versement de la fraction du 13 % de la taxe d'apprentissage Transition en 2020
à partir de la pièce jointe "Formulaire de versement"